

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2016

---

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CL306

présenté par

M. Lurel

à l'amendement n° CL71 de Mme Sage

-----

### APRÈS L'ARTICLE 15

Supprimer le dernier alinéa.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les instances parlementaires telles que les délégations aux outre-mer sont libres de leur ordre du jour. Il ne revient pas à la loi de leur dicter un agenda.